

**M. Lessard:** Monsieur l'Orateur, le programme de développement actuel de chacune des provinces comporte un mécanisme très souple qui nous permet de répondre à n'importe quelle proposition sérieuse émanant de particuliers ou des gouvernements provinciaux. C'est grâce à ce mécanisme que nous nous efforçons de promouvoir le développement de la région. Nous sommes en consultation constante et travaillons en coopération avec les provinces et l'industrie privée.

LA PERSISTANCE DU TAUX DE CHÔMAGE DE 8 P. 100 JUSQU'EN 1980 SELON LA DÉCLARATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question connexe au ministre de l'Expansion économique régionale. Elle a trait à l'indifférence manifestée par le premier ministre et le ministre des Finances au sujet de la situation de nos chômeurs. Le ministre est probablement au courant du rapport publié récemment par le Conseil économique du Canada. Il signale qu'en dépit des mesures qu'annonçait le ministre des Finances en octobre dernier, le taux de chômage demeurera probablement au-dessus de 8 p.100 jusque dans les années 80. A mon avis, cela signifie que nous ferons face à un taux de chômage de 8 p.100 jusqu'en 1980, chômage qui touchera 1.3 million de personnes. Le ministre en convient-il? Sinon, quel est le taux et l'objectif que se fixe son gouvernement à l'heure actuelle?

● (1502)

**L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu le rapport que cite le député; il n'a été publié que ce matin. Quant à nous, nous travaillons de concert avec tous les gouvernements provinciaux, surtout ceux des provinces atlantiques, et naturellement, avec l'entreprise privée. C'est ce que nous faisons. Nous ne sommes pas les seuls responsables. Nous partageons cette responsabilité avec les trois éléments en cause. Nous faisons de notre mieux pour stimuler l'embauche, favoriser le développement économique et réduire le nombre de chômeurs. La tâche n'est pas facile, mais nous ne nous croisons pas les bras.

**M. Alexander:** J'aimerais que le ministre collabore un peu plus. Je lui ai posé une question précise. Je lui ai demandé s'il accepte l'énoncé du Conseil économique: que le taux de chômage dépassera 8 p.100 jusque dans les années 80. S'il n'est pas d'accord, peut-il dire quel taux envisage le gouvernement? Ne jouez pas, monsieur. Il s'agit d'une affaire très sérieuse.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lessard:** Je ne joue pas. Je ne suis pas d'accord avec les chiffres que le député vient de citer. Mon but est d'essayer de diminuer le chômage. Je ne me suis pas fixé un taux précis. Ce que je veux, ce sont des emplois pour tous ceux qui veulent travailler.

**Des voix:** Bravo!

*Privilège—M. Baldwin*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BALDWIN—LA PRÉSUMÉE ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE DES BUREAUX DES DÉPUTÉS—LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il y a deux questions de procédure en suspens. Il y a d'abord la question de privilège qu'a soulevée jeudi dernier le chef de l'opposition à la suite de certains propos du premier ministre, et puis le rappel au Règlement qu'a soulevé le député de Saint-Jean-Est au sujet de documents qu'auraient mentionnés le solliciteur général et le premier ministre. Il conviendrait peut-être de commencer par la question de privilège actuellement en suspens. Le chef de l'opposition a fait une première intervention en se réservant le droit d'intervenir encore plus tard. Peut-être pourrions-nous entendre d'autres députés pour le moment. Je pourrais ajouter que la motion en suspens touchant la question de privilège est inscrite au nom du député de Peace River. La parole est au député de Peace River.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, je suivais bien sûr l'excellente et sage initiative qu'avait prise le chef de l'opposition. Malgré tout ce qu'en diront tous mes honorables et tapageurs amis d'en face, c'est à bon droit qu'a été soulevée cette question de privilège par le chef de l'opposition qui, au contraire du premier ministre, croit vraiment que la Chambre des communes a un rôle important à jouer.

Il s'agit ici d'un cas très précis, et les faits sont très simples. Le premier ministre aura probablement, je crois, perdu tout sang-froid; il a toutefois eu l'occasion de retrouver son calme aux Bahamas; il aurait dû suivre le conseil qu'il se plaît souvent à donner aux autres—gardez votre calme au milieu du bruit et de la fureur en vous rappelant toute la paix que l'on peut trouver dans le silence. Voici en tout cas ce qu'a dit le premier ministre, comme en fait foi le harsard à la page 600:

Ils peuvent fort bien contester, s'ils en ont le courage, mais pour ce faire, ils ne devraient pas engager de détectives privés, comme ils le font, et installer des micros bidons dans leur bureau, comme ils le font.

Le très honorable député a peut-être éprouvé un sentiment d'impuissance...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Baldwin:** ... ou de frustration politique. Il arrive souvent que des chefs de gouvernement éprouvent ce genre de sentiment, surtout lorsqu'ils dirigent une équipe comme celle du premier ministre et je sympathise avec lui à cet égard. Mais lorsque le chef de l'opposition a attiré son attention sur ses propos offensants, voici ce que le premier ministre a répondu:

Bien sûr, je n'ai pas dit qu'il y était pour quelque chose. J'ai dit qu'il se pouvait que des députés de l'autre parti, personne en particulier, mais le parti lui-même...

Après quoi, le ministre de la Justice est brièvement intervenu pour dire que ce dont on s'était plaint constituait un délit. Lorsqu'on fait le rapprochement entre ces diverses interventions, la seule conclusion que l'on puisse tirer, c'est que le premier ministre a laissé entendre que les représentants de la loyale opposition de Sa Majesté avaient commis un délit criminel.